



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 novembre 2024

Publicités intrusives et interstitielles pour de l'alcool sur internet : Addictions France saisit l'ARCOM et YouTube

Dans un rapport publié en septembre dernier, Addictions France dénonçait les dérives du marketing en faveur de l'alcool sur les réseaux sociaux. Parmi ces dérives, le recours à la publicité interstitielle et intrusive par de nombreuses marques, malgré l'interdiction posée par la loi. Une décision de justice condamnant la société éditrice du journal « Le Monde », devenue récemment définitive, a confirmé ce caractère illicite. Ce type de publicité étant fréquent en France, notamment sur YouTube, Addictions France demande à sa maison mère Google de cesser ces pratiques dans une lettre ouverte, également adressée à l'ARCOM.

Une décision éclairante sur la notion d'interstitiel

Le 28 décembre 2019, la société éditrice du journal Le Monde a diffusé une publicité pour la marque de whisky « Cardhu » via son application mobile. Cette publicité, mettant en scène un caviste et la boisson alcoolique, était identifiée comme interstitielle par Addictions France : pour consulter le contenu de chacune des vidéos proposées dans l'application, le visionnage de la publicité d'une vingtaine de secondes était obligatoire.

Dans son verdict rendu le 3 mars dernier, le juge a déclaré que « *l'apparition non sollicitée de cette publicité, avant la consultation d'un autre contenu, en fait incontestablement une publicité interstitielle* ». S'agissant du contenu de la publicité, le juge a également sanctionné la représentation d'un caviste estimé sans rapport direct avec les contenus autorisés par la loi Evin.

Vigilance requise chez les plateformes, les publicitaires et l'ARCOM

« *Il s'agit d'une victoire importante pour Addictions France car le format condamné présente des similitudes avec le système publicitaire développé par YouTube ou d'autres plateformes. Ce type de publicité à déclenchement automatique est, par nature, interstitiel au sens des textes comme la décision le confirme* », souligne Franck Lecas, responsable du pôle politiques publiques à Addictions France.

Addictions France et Avenir Santé ont pu constater, encore récemment, des publicités en faveur de l'alcool sur YouTube, média plébiscité par la population française et spécifiquement les jeunes. C'est la raison pour laquelle l'association saisit le siège irlandais de la plateforme américaine, ainsi que l'ARCOM, pour les informer de cette décision et leur demander un engagement clair quant au respect du droit.

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tel : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France



COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour aller plus loin

- [Consulter la décision de justice](#)
- [Consulter la lettre ouverte d'Addictions France](#)
- [Consulter les exemples de publicités en faveur de l'alcool repérées sur YouTube](#)

À PROPOS D'ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE : Fondée en 1872 par Louis Pasteur et Claude Bernard, Association Addictions France est reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. L'association intervient au plus près des populations sur toutes les addictions. Elle est également force de proposition pour faire évoluer les opinions et la législation.

CONTACT :

Viviana ESPITIA : viviana.espitia-perdomo@addictions-france.org | tél. : 06 82 91 58 47

Reconnue d'utilité publique

Fondée en 1872 par Louis Pasteur & Claude Bernard

www.addictions-france.org • contact@addictions-france.org

ANPAA - 20 rue Saint-Fiacre 75002 PARIS • Tél : 01 42 33 51 04

Suivez-nous sur :

 @AddictionsFr

 Association Addictions France

 Association Addictions France